



**CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

**DE SAONE-ET-LOIRE**

177, rue de Paris – 71024 MACON Cedex

\*\*\*\*\*

## **APPEL A PROJETS DEPARTEMENTAL 2017**

### **CITOYENNETE ET VALEURS DE LA REPUBLIQUE**

#### **CONTEXTE :**

La CAF de Saône-et-Loire dans le cadre de sa politique familiale et sociale se mobilise pour promouvoir les valeurs de la République française en favorisant l'accès aux droits pour tous, en incitant la mixité sociale et en accompagnant les publics fragilisés.

En effet, les valeurs républicaines constituent le socle du vivre ensemble et leur réaffirmation au quotidien s'impose.

Ainsi, en complément de la charte de la laïcité qui permet l'ancrage de ces valeurs dans les pratiques professionnelles pour l'ensemble des partenariats contractuels de la CAF, peuvent être soutenues dans le cadre du présent appel à projets, des actions pédagogiques et préventives sur la citoyenneté et les valeurs de la République.

#### **OBJECTIFS :**

- Développer une offre d'actions visant à renforcer la connaissance et l'appropriation des valeurs légales républicaines,
- Sensibiliser et former les acteurs en contact direct avec les publics sur les valeurs républicaines,
- Favoriser une approche globale porteuse d'une vision partagée de la République,
- Renforcer le dialogue autour des valeurs républicaines,
- Accompagner les publics à comprendre et décrypter l'information à travers une appréhension des médias, du fonctionnement des réseaux sociaux et des échanges sur internet,
- Accompagner les familles et les jeunes à donner du sens à la liberté d'expression à travers la mise en place et la construction d'outils d'information, d'expression et de débats publics citoyens.

#### **PUBLIC :**

L'ensemble des familles (monoparentales ou en couple) ainsi que l'ensemble des enfants, des adolescents et des jeunes du département de Saône-et-Loire résidant en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville (car un financement spécifique existe pour ces quartiers).

## **PORTEURS DE PROJET :**

- Collectivités Territoriales, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ;
- Associations.

## **LES ACTIONS ELIGIBLES :**

Les actions, pour être éligibles, devront se situer autour de deux grands axes :

**Axe 1 : Autour des notions fondatrices de la construction républicaine comme la liberté d'expression, de conscience, la citoyenneté, l'égalité, la non-discrimination, la lutte contre les préjugés, la lutte contre le racisme, le respect d'autrui, la capacité d'écoute et d'ouverture aux autres, la mixité sociale :**

- Actions de sensibilisation, d'éducation, de formation permettant l'appropriation par tous de la notion du cadre de la République,
- Mise en place d'espaces et de temps permettant l'expression, l'échange et le débats autour des valeurs de la République,
- Elaboration collective de projets et création de supports d'échanges et de dialogue citoyen,
- Actions culturelles, interculturelles et/ou éducatives centrées sur la liberté d'expression, de conscience, la citoyenneté, l'égalité, la non-discrimination, la lutte contre les préjugés, le racisme.

**Axe 2 : Autour des medias, des images et de l'information, de l'usage des réseaux sociaux et de l'outil internet :**

- Actions d'éducation et d'accompagnement des enfants, des jeunes dans l'usage des réseaux sociaux et de l'outil internet,
- Actions de sensibilisation des parents concernant l'utilisation des réseaux sociaux par leurs enfants, développer la parentalité numérique,
- Actions de sensibilisation des professionnels et des bénévoles sur ces sujets,
- Projet collectif favorisant l'initiation à la production d'information en développant l'esprit critique et l'autonomie notamment à travers l'usage des médias numériques.

## **CRITERES D'ELIGIBILITE :**

L'action doit être élaborée dans une dimension partenariale et s'inscrire dans un cofinancement.

Les actions bénéficiant déjà d'un soutien financier CAF dans le cadre du Fonds publics et territoires ne sont pas éligibles.

Le démarrage de l'action doit s'effectuer sur l'année 2017.

Une attention particulière sera apportée en direction :

- o Des actions développées sur les secteurs ruraux (espaces qui regroupent des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à une dominante urbaine (pole urbains, couronnes périurbaines-définition INSEE),
- o Des actions nouvelles et/ou innovantes.

**Les dossiers devront être complétés avant la date butoir du 31 août 2017 et envoyés à l'adresse mail suivante : [action-sociale.cafmacon@cafmacon.cnafmail.fr](mailto:action-sociale.cafmacon@cafmacon.cnafmail.fr)**

## **MODALITES DE VERSEMENT DU FINANCEMENT :**

Le financement de l'action ne pourra être supérieur à 80% du coût total de l'action.

Le financement de l'action sera étudié dans la limite de l'enveloppe globale disponible pour cet appel à projet départemental 2017.

Le dossier devra comprendre :

- o le formulaire de demande complété et signé
- o un budget prévisionnel de fonctionnement de l'action
- o les pièces justificatives prévues en annexe.

*Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter :*

*Nathalie DUSSAUGE-METRAT*

*Responsable du territoire Nord-Est*

*Référente départementale « Valeurs républicaines et citoyenneté »*

*03 85 42 46 60*

*nathalie.dussauge-metrat@cafmacon.cnafmail.fr*

## Annexe : pièces justificatives

### Associations - Mutuelles - Comités d'entreprise

<b>Nature de l'élément justifié</b>	<b>Justificatifs à fournir pour la signature de la convention</b>
Existence légale	Pour les associations : récépissé de déclaration en Préfecture. Pour les mutuelles : récépissé de demande d'immatriculation au registre national des mutuelles. Pour les comités d'entreprise : procès-verbal des dernières élections constitutives. Numéro SIREN / SIRET
Vocation	Statuts
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)
Capacité du contractant	Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau.
Pérennité (opportunité de signer)	Compte de résultat et bilan (ou éléments de bilan) relatifs à l'année précédant la demande (si l'association existait en N-1)

### Collectivités territoriales - Etablissements publics

<b>Nature de l'élément justifié</b>	<b>Justificatifs à fournir pour la signature de la convention</b>
Existence légale	Arrêté préfectoral portant création d'un EPCI et détaillant le champ de compétence Numéro SIREN / SIRET
Vocation	Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale (détaillant les champs de compétence)
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire

### Entreprises - groupements d'entreprises

<b>Nature de l'élément justifié</b>	<b>Justificatifs à fournir pour la signature de la convention</b>
Vocation	Statuts
Destinataire du paiement	Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly)
Existence légale	Numéro SIREN / SIRET Extrait K bis du registre du commerce délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce, datant de moins de 3 mois
Pérennité (opportunité de signer)	Compte de résultat et bilan (ou éléments de bilan) relatifs à l'année précédant la demande (si l'entreprise existait en N-1)